



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 16 DECEMBRE 2021**

Présidence : Bruno Nestor AZEROT
Date de convocation : 09 décembre 2021
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 13
Nombre de procuration : 03

Extrait n°BC-12-2021/258

Objet : Approbation de l'adhésion à la démarche du contrat de relance et de transition écologique (CRTE) et de l'accompagnement de l'ANCT (Agence Nationale de Cohésion des Territoires) pour l'élaboration de ce dernier

ETAIENT PRESENTS :

Bruno Nestor AZEROT, Frédéric BUVAL, Thierry MARECHAL, Jean-Baptiste ROTSEN, Maurice BONTE, Charles CARISTAN, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Jonathan TABAR, Germain DUTON, Joseph PERASTE.

AVAIENT DONNE PROCURATION

Christian RAPHA à Frédéric BUVAL, Marie-Thérèse CASIMIRIUS à Jean-Louis MARIE-LOUISE, Olivier JEAN-DENIS Annick COMIER.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

Christian RAPHA, Félix ISMAIN, Sainte-Rose CAKIN, Chantal MAIGNAN, Jiovanny WILLIAM.

Partis en cours de séance : Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Olivier JEAN-DENIS.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire modifiant notamment la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Considérant que les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer) ;

Considérant que les CRTE s'inscrivent dans deux temporalités :

- Dans un court terme, déclinaison du plan de relance avec des actions concrètes et des projets matures ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans un temps plus long (au moins la durée de la mandature), construction des projets de territoire ayant pour ambitions principales le développement économique, la transition écologique et la cohésion territoriale.

Considérant que la circulaire du Premier Ministre n°6231/SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance ;

Considérant que le CRTE est piloté par les élus et porte une vision collective, partagée et prospective ;

Considérant que la collectivité porteuse d'un projet de CRTE peut bénéficier d'un accompagnement en ingénierie pris en charge à 100% par l'ANCT ;

Considérant que l'État a invité CAP Nord Martinique comme les deux autres intercommunalités de Martinique à réaliser son CRTE afin de faciliter la contractualisation et le financement de ses projets ; A la suite des échanges tenus entre les services de CAP Nord Martinique et de l'Etat, l'EPCI a sollicité et obtenu un accord de principe de l'ANCT pour la mise en place et la prise en charge d'une mission d'appui à l'élaboration du CRTE du Nord Martinique. Cette action d'un coût total de 41 148 € est financée sans reste à charge pour la collectivité ;

Considérant que la collectivité et le territoire bénéficieront d'un accompagnement permettant d'optimiser l'évaluation des politiques publiques en s'appuyant sur une mutualisation des réflexions et analyses pour :

- Actualiser le diagnostic territorial au regard des données les plus récentes ;
- Evaluer les différents dispositifs et programmes mis en œuvre au sein de la collectivité ;
- Porter aux élus des éléments de contexte formels ;

- Mettre en synergie les différentes orientations émanant de la commande politique pour aboutir à des projets conçus pour traiter les problématiques identifiées.

Considérant que le CRTE ne se limite pas à l'accompagnement des projets en lien avec les compétences de l'EPCI mais bien de toute opération qui répond aux besoins de développement identifiés sur le territoire et dans une perspective de long terme ;

Considérant que l'ingénierie est déployée en synergie avec les services de l'EPCI dans les différents aspects suivants :

- Identification des enjeux ;
- Formalisation des thématiques et axes priorités par les élus pour déployer leur projet politique ;
- Développement des plans d'actions correspondants ;
- Recherche de financements ;
- Création et développement des outils de suivi et d'évaluation.

Considérant la proposition de calendrier ci-après :

- Une présentation en Bureau communautaire du 16 décembre 2021 ;
- Signature avant la fin de l'année par le Président d'un protocole d'engagement formalisant l'adhésion à la démarche et l'accompagnement de l'ANCT dans l'élaboration du contrat ;
- Des séances de travail entre les différents services de CAP Nord Martinique pour présenter la démarche et collecter la matière disponible ;
- Des séances de travail avec les élus afin de traduire les priorités politiques retenues dans le cadre du CRTE ;
- Janvier 2022 : concertation pour finaliser les thématiques et orientations stratégiques développées dans le CRTE ;
- Janvier /Février 2022 : écriture du CRTE ;
- Mars 2022 : Présentation du projet de CRTE finalisé au conseil communautaire pour signature par les différents partenaires (État, CAP Nord, autres opérateurs publics et privés).

Considérant que pour mener à bien ce projet, il est nécessaire de mettre en œuvre une gouvernance :

- Constitution d'un **groupe de travail « Elaboration du CRTE »** qui pourrait être composé de représentants de chacune des commissions thématiques techniques de la collectivité. Ce groupe de travail œuvrera de décembre 2021 à janvier 2022 pour contribuer à la formalisation du projet politique de territoire.
- Constitution d'un **comité technique** coprésidé par les représentants de l'État et de CAP Nord Martinique. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de suivi et de programmation dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;

- Étudier les évolutions possibles et les propositions d'ajouts de projets ou le cas échéant d'actions prioritaires à soumettre au comité de suivi et de programmation.
- Constitution d'un **comité de pilotage** :
Il est coprésidé par le Préfet ou son représentant, et par le Président de CAP Nord Martinique ou son représentant.
Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de CAP Nord Martinique, des services de l'État, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE.
Il se réunira au moins une fois par an pour :
 - Présenter les propositions de projets à conduire au cours des douze mois suivants ;
 - Examiner les modalités de financement ;
 - Examiner l'avancement et la programmation des actions engagées depuis l'entrée en vigueur du contrat ;
 - Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
 - Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Considérant l'avis favorable de la Commission Développement Economique réunie le 29 novembre 2021 sur :

- L'adhésion à la démarche et l'accompagnement de l'ANCT dans l'élaboration du CRTE de CAP Nord Martinique.
- La signature avant la fin de l'année par le Président d'un protocole d'engagement formalisant l'adhésion à la démarche et l'accompagnement de l'ANCT dans l'élaboration du contrat.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 :

D'approuver l'adhésion à la démarche du contrat de relance et de transition écologique (CRTE) avec l'accompagnement de l'agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) dans l'élaboration du contrat de relance et de transition écologique (CRTE) de CAP Nord Martinique.

Article 2 :

D'autoriser la signature par le Président d'un protocole d'engagement formalisant l'adhésion à la démarche avec l'accompagnement de l'ANCT dans l'élaboration du contrat avant la fin de l'année 2021.

Article 3 :

D'approuver la proposition de mise en place d'une gouvernance permettant de mener à bien le CRTE Nord.

Article 4 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 5 :

Monsieur le Préfet, Madame la Trésorière, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 16

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 24 janvier 2022

Le Président

Bruno Nestor AZEROT

